

DECISION N° 0275 /D/MINEFOP/SG/DAG/2025 DU 03 NOV 2025

PORTANT RESILIATION DU MARCHE N°000008/M/MINEFOP/CIPM/CCCM-AG/2023 POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS, OUTILS ET ACCESSOIRES, MATIERE D'ŒUVRE, MATERIEL DIDACTIQUE ET DE SECURITE: TRANSFORMATION ANIMALE ET VEGETALE/EQUIPEMENTS, OUTILS ET ACCESSOIRES: ANALYSE BIOCHIMIQUE (LOT 2) PASSE AVEC LA SOCIETE SOCACAM SARL SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°000679/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE3-CE6 DU 11 MARS 2020 ACTUALISEE PAR LA LETTRE N°00555-23/N/PR/MINMAP/SG/DGMAS/CE7/DIA DU 02 FEVRIER 2023 RENOUVELEE PAR LETTRE N°00742-24/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE5/LDMAN DU 16 FEVRIER 2024.

Financement: Ressources C2D: Convention CCM 1276 01P du 28 juin 2012

LE MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,

- Vu la Constitution ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Marché N°000008/M/MINEFOP/CIPM/CCCM-AG/2023 pour la fourniture des équipements, outils et accessoires, matière d'œuvre, matériel didactique et de sécurité : Transformation animale et végétale/équipements, outils et accessoires : analyse biochimique (Lot 2) passé avec la Société SOCACAM Sari suivant autorisation de Gré à Gré N°000679/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE3-CE6 DU 11 mars 2020 actualisée par la Lettre N°00555-23/N/PR/MINMAP/SG/DGMAS/CE7/DIA du 02 Février 2023 renouvelée par lettre N°00742-24/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE5/LDMAN du 16 février 2024 ;
Vu l'Ordre de Service n°000004/OSMED/MINEFOP/SG/DAG/USCP-FP/CPM/2025 du 19 février 2025 valant mise en demeure et notifié à l'entreprise le 13 mars 2025
Vu le Procès-verbal de constat de carence du 02 mai 2025 pour non-exécution des exigences de la mise en demeure notifié à l'entreprise le 18 juillet 2025.

D E C I D E

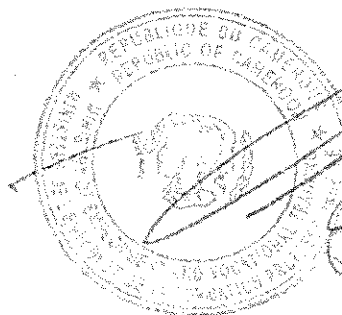
ARTICLE 1^{er}: Le Marché N°000008/M/MINEFOP/CIPM/CCCM-AG/2023 pour la fourniture des équipements, outils et accessoires, matière d'œuvre, matériel didactique et de sécurité : Transformation animale et végétale/équipements, outils et accessoires : analyse biochimique (Lot 2) passé avec la Société SOCACAM Sari B.P : 15 011 Yaoundé ; Tel : 698 932 528 suivant autorisation de Gré à Gré N°000679/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE3-CE6 du 11 mars 2020 actualisée par la Lettre N°00555-23/N/PR/MINMAP/SG/DGMAS/CE7/DIA du 02 Février 2023 renouvelée par lettre N°00742-24/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE5/LDMAN du 16 février 2024 est à compter de la date de signature de la présente décision, résiliée, pour défaillance de l'entreprise (Abandon du Marché).

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions de l'article 184 du Code des Marchés Publics, cette résiliation du fait exclusif de l'entreprise, emporte toutes les conséquences de droit./-

Yaoundé, le **03 NOV 2025**

AMPLIATIONS:

- * MINMAP (Pour attribution)
- * ARMP (Pour attribution)
- * Intéressé (Pour notification)
- * Chrono/Archives.



Le Ministre de l'Emploi et de la
Formation Professionnelle A.I

Mounouna Foutou